Compte rendu de la séance du 06 mai 2021

Département de la Charente

République Française SAINT GERMAIN DE MONTBRON

COMPTE RENDU

Nombre de membres en Séance du 06 mai 2021

exercice: 11 L'an deux mille vingt-et-un le six mai l'assemblée régulièrement convoquée le 30/04/2021,

s'est réunie sous la présidence de Danielle COMBEAU.

Présents: 7

Pouvoir: 3

Sont présents: Danielle COMBEAU, Françoise ARSICAUD, Isabelle CARTIER

Justine GADON, Laurent LOCUSSOL, Jérôme MARQUES LOURENÇO, Stéphane

VANACKERE,

Votants: 10

<u>Représentés</u>: Jean-Philippe GUICHARD par Isabelle CARTIER, Stéphanie MAGUIN par Stéphane VANACKERE, Jean-Elian NADAUD par Jérôme MARQUES LOURENÇO

Absent: Patrick DEVERS

Secrétaire de séance : Justine GADON

Approbation du compte rendu du 22 avril 2021

Approuvé à l'unanimité

Vote du CA

Annule et remplace la délibération du 26 mars 2021.

• Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2020 (Commune)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COMBEAU Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|---|----------------|--------------------------------------|----------------|-------------|------------|-------------|
| Libellé | Dépenses | Recettes ou | Dépenses | Recettes ou | Dépenses | Recettes ou |
| | ou Déficit | Excédent | ou Déficit | Excédent | ou Déficit | Excédent |
| Résultats reportés | | 171307.90 | 356.85 | | 356.85 | 171 307.90 |
| Opérations de l'exercice | 234 371.15 | 264 616.92 | 47 420.33 | 51 418.47 | 281 791.48 | 316 035.39 |
| TOTAUX | 234 371.15 | 435 924.82 | 47 777.18 | 51 418.47 | 282 148.33 | 487 343.29 |
| Résultat de clôture | | 201 553.67 | | 3 641.29 | | 205 194.96 |
| | | Restes à réali | ser | | | 167 969.00 |
| | | Besoin/excédent de financement Total | | | | 373 163.96 |
| Pour mémoire : virement à la section d'investissement | | | | | 139 683. | |

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser, Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus, Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

| | au compte 1068 (recette d'investissement) |
|------------|--|
| 201 553.67 | au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) |

Mme Le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Adhésion ATD16 module complémentaire SIG

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16, à compter de ce jour « Module métier Créa Data » permettant aux utilisateurs de créer des données cartographiques permettant la mise à jour de l'adressage, le classement des voies et l'édition tableau de classement, les zones d'activités, la signalétique locale, le recensement et qualification du patrimoine bâti, parkings, les plans et stratégies d'entretien des espaces verts...

Incluant notamment:

- L'assistance des utilisateurs à l'exploitation du logiciel,
- La formation au logiciel,
- La télémaintenance,
- La participation aux clubs utilisateurs,
- L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

Ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

Le montant de cette prestation est de 150€.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le maire à signer la convention et d'approuver le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Après en avoir débattu le conseil à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention et approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle.

Attribution subvention AH TOUPIE

La subvention concernant la micro crèche AH TOUPIE est cette année pour une place soit la somme de 1224€.

Le conseil adopte à l'unanimité la subvention à la micro crèche AH TOUPIE pour un montant de 1224€.

Elections le 20 et 27 juin 2021 + les modalités

Planning: 3 permanences de 3h20 en présence de tout le monde.

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Charente Eaux pour création du système d'assainissement

Charente Eaux apporte son assistance auprès de ses membres en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette assistance fait l'objet d'une convention entre le maître d'ouvrage et Charente eaux. Celle-ci précise le contenu de la mission qui sera réalisée ainsi que le montant de la participation pour le service rendu de la collectivité bénéficiaire.

Considérant le besoin d'assistance exprimé et défini par le maître d'ouvrage et la possibilité pour Charente Eaux de répondre à ce besoin, il est constitué un partenariat entre le maître d'ouvrage et Charente Eaux dans le but d'apporter cette assistance.

Cette convention fixe les modalités d'intervention de Charente Eaux pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du système d'assainissement dans le bourg de St-Germain-de-Montbron (engagement de l'opération).

Cette mission d'assistance est constituée des éléments suivants :

- Définitions des ouvrages,
- Conception des ouvrages,
- Réalisation des ouvrages.

La date de commencement de la mission sera celle de la signature de la convention et vaut engagement de la phase de définition des ouvrages.

Les conditions financières à la mission donnent lieu à une participation financière du MO pour un montant de 4000€ ht (TTC 4800€).

Conception des ouvrages : 2000€ Réalisation des ouvrages : 2000€ TVA : 800€

Le montant de cette mission a été inscrite au budget.

Le conseil doit autoriser Mme Le Maire à signer cette convention sur les bases ci-dessus énoncées.

Le conseil à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention

Fin de séance 20h48.